



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# Fonds de dotation de la Bibliothèque Nationale de France

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018  
Fonds de dotation de la Bibliothèque Nationale de France  
Quai François Mauriac - 75013 Paris Cedex 13  
*Ce rapport contient 16 pages*  
Référence : FP-192-556

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €.   
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## Fonds de dotation de la Bibliothèque Nationale de France

Siège social : Quai François Mauriac - 75013 Paris Cedex 13

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Au Conseil d'administration,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation de la Bibliothèque Nationale de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon votre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 21 juin 2019

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



François Plat  
Associé

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2018 (12 mois)				31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</b>						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES:</b>						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL (I)</b>						
<b>STOCKS ET EN COURS:</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés						
<b>Autres créances</b>						
. Fournisseurs débiteurs	1 800		1 800	0,07		
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfiques						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Valeurs mobilières de placement	50		50	0,00	50	0,01
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	2 466 675		2 466 675	99,93	460 250	99,99
Charges constatées d'avance						
<b>TOTAL (II)</b>	<b>2 468 525</b>		<b>2 468 525</b>	100,00	<b>460 300</b>	100,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 468 525</b>		<b>2 468 525</b>	100,00	<b>460 300</b>	100,00

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:</b>				
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	-9 704	-0,38	-3 976	-0,85
Résultat de l'exercice	-4 093	-0,16	-5 728	-1,23
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
<b>TOTAL(I)</b>	<b>-13 797</b>	<b>-0,55</b>	<b>-9 704</b>	<b>-2,10</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>FONDS DEDIÉS</b>				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources	2 478 142	100,39	464 554	100,92
<b>TOTAL(III)</b>	<b>2 478 142</b>	<b>100,39</b>	<b>464 554</b>	<b>100,92</b>
<b>DETTES</b>				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 650	0,15	5 450	1,18
Autres	529	0,02		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL(IV)</b>	<b>4 179</b>	<b>0,17</b>	<b>5 450</b>	<b>1,18</b>
Ecart de conversion passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 468 525</b>	<b>100,00</b>	<b>460 300</b>	<b>100,00</b>

**ENGAGEMENTS REÇUS**

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

**ENGAGEMENTS DONNÉS**

<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services								
<b>Montants nets produits d'expl.</b>								
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Cotisations								
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			<b>10 000</b>	0,49			10 000	N/S
789500 REPRISE DES FONDS DEDIES			10 000	0,49			10 000	N/S
Autres produits			<b>2 023 588</b>	99,51			2 023 588	N/S
758600 PR GEST BIENS MAJEUR			2 023 588	99,51			2 023 588	N/S
Reprise sur provisions, dépréciations								
Transfert de charges								
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>2 033 588</b>	100,00			<b>2 033 588</b>	N/S
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>2 033 588</b>	100,00			<b>2 033 588</b>	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			<b>2 204</b>	0,11			2 204	N/S
768000 AUTRES PRODUITS FINA			2 204	0,11			2 204	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>2 204</b>	0,11			<b>2 204</b>	N/S
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>								
Sur opérations de gestion								
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>								
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>2 035 792</b>	100,11			<b>2 035 792</b>	N/S
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>			<b>-4 093</b>	-0,19		<b>-5 728</b>	<b>1 635</b>	28,54
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>2 039 885</b>	100,31		<b>5 728</b>	<b>2 034 157</b>	N/S
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés								
Services extérieurs			<b>691</b>	0,03		<b>705</b>	-14	-1,98
613200 LOCATIONS IMMOBILIER			276	0,01		282	-6	-2,12

<b>COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )</b>	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
614000 CHARG.LOCAT.& COPROP	415	0,02	423		-8	-1,88
Autres services extérieurs	<b>3 877</b>	0,19	<b>3 822</b>		55	1,44
622620 HONOR.EXPERT COMPTAB	1 800	0,09	1 800			0,00
622630 HONOR.COMMISSAIRE CO	1 836	0,09	1 800		36	2,00
622700 FRAIS ACTES & CONTEN	150	0,01	150			0,00
622800 AUT.REMUNER.& HONORA	60	0,00	60			0,00
627500 FRAIS S/EFFETS COMMI	31	0,00	12		19	158,33
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements	<b>1 200</b>	0,06	<b>1 200</b>			0,00
641100 SALAIRES & APPOINTEM	1 200	0,06	1 200			0,00
Charges sociales						
Autres charges de personnel						
Subventions accordées par l'association	<b>10 000</b>	0,49			10 000	N/S
657100 BOURSES ACCORDEES	10 000	0,49			10 000	N/S
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements						
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	<b>2 023 588</b>	99,51			2 023 588	N/S
689700 ENGAGEMENTS A REALISER SUR LEG	2 023 588	99,51			2 023 588	N/S
Autres charges						
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>2 039 356</b>	100,28	<b>5 728</b>		<b>2 033 628</b>	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
<b>Total des charges financières (III)</b>						
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>						
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	<b>529</b>	0,03			529	N/S
695100 IMPOTS STE TAUX DRT	529	0,03			529	N/S
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>2 039 885</b>	100,31	<b>5 728</b>		<b>2 034 157</b>	N/S
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 039 885</b>	100,31	<b>5 728</b>		<b>2 034 157</b>	N/S

<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
<b>PRODUITS :</b>						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						



FONDS DOTATION Bibliothèque Nationale De France  
**COMPTE DE RÉSULTAT**

page 5

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 16/06/2019

<b>COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )</b>	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
-------------------------------------	---	---	-----------------------------------	---

<b>TOTAL</b>						
<b>CHARGES :</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
<b>TOTAL</b>						

## Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 468 524,72 €.

Le résultat net comptable est un déficit de 4 092,94 € .

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/06/2019 par les dirigeants.

## 1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

Don Monsieur PIGOTT :

Au terme d'une convention de mécénat signée en 2013 entre Monsieur Mark PIGOTT et la bibliothèque nationale de France, il était prévu de verser 700 000 euros au fonds de dotation de la BNF issus du montant global du mécénat.

En 2016, une somme de 484 554 euros avait été versée par la Fondation de France.

Le complément a été versé en décembre 2018 pour un montant de 172 479,47 euros.

L'écart de 42.966,53 euros se justifie par :

- Le versement de 3 bourses de recherche en 2015, d'un montant total de 30 000 euros, directement versées par la BNF, le fonds n'étant pas encore pleinement opérationnel au moment de leurs versements,
- Les écarts de change justifieraient le solde.

Les intérêts générés par le placement de ces sommes doivent être alloués au financement de bourses de recherche chaque année. Une bourse de recherche d'un montant de 10 000 a été financée par le don de Monsieur PIGOTT en décembre 2018. Cette bourse vient s'ajouter aux deux autres financées en 2016 pour un montant total de 20 000 euros.

Une partie des fonds a été placée sur un livret sociétaire pour 613 361,78 euros et 50 euros ont servi à l'acquisition d'une part sociale de la Banque Populaire. Ces placements ont générés 2.204 euros d'intérêts en 2018.

Leg Madame PASTEUR VALLERY-RADOT :

Suite à l'autorisation du Ministère de l'Action et des comptes publics, il a été versé une partie du leg de Madame Vallery-Radot au fonds de dotation par la BNF.

Ce leg, d'un montant de 1 851 108,81 euros a été placé sur le même livret sociétaire que celui ouvert pour y placer les fonds du don Pigott. Les intérêts générés financeront de manière pérenne les bourses que l'établissement est juridiquement tenu, par les dispositions testamentaires, d'attribuer chaque année. Les produits générés par l'OAT seront reversés par le Fonds de dotation à la BnF, qui attribuera directement elle-même les bourses.

## 2 - Principes, règles et méthodes comptables

### 2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, modifié par le règlement n°2004-12 du 23 novembre 2004 du CRC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

### 2.2 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**

**4.1 - Analyse des fonds dédiés**

Nature des fonds	A l'ouverture	Aug. Engag. à réaliser s/ subv Attribuées	Diminutions fonds dédiés util. au cours de l'exercice	A la clôture	Dont part non mouvementée depuis au - 2 ans
Mécénat Mark Pigott	464 554	172 479	10 000	627 033	
Leg Mme Pasteur Vallery-Radot		1 851 109		1 851 109	
<b>TOTAL</b>	<b>464 554</b>	<b>2 023 588</b>	<b>10 000</b>	<b>2 478 142</b>	

**4.2 - Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	3 650	3 650		
Dettes fiscales & sociales	529	529		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>4 179</b>	<b>4 179</b>		

**4.3 - Charges à payer par poste de bilan**

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 650
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>3 650</b>

**5 - Notes sur le compte de résultat**

## 6 - Autres informations

### 6.1 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 1 800 euros.